

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Moffet, Québec

MARDI 11 FÉVRIER 2020



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire du conseil municipal de Moffet, tenue le mardi 11 février 2020 à 19h35 à la salle communautaire sous la présidence du maire, M. Alexandre Binette.

Sont présents, les conseillers(ères) suivants :

Rita Girard, Robert Rocheleau, Lorrie Allen.

Absents : Joël Paquette, Léo Cossette, Thérèse Bouley

Est aussi présente, Linda Roy, Directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

2020-019

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Robert Rocheleau, appuyé par Rita Girard et unanimement résolu par les conseillers(ères) d'accepter l'ordre du jour.



POINT DU MAIRE

- Le maire remercie l'équipe du conseil, la Directrice générale ainsi que les employés municipaux pour leurs travaux.
- Présence de la table des maires à Moffet pour juin 2020.
- Présentation du projet de reconstruction du pont Grassy-Narrow à la Chambre des communes

2020-020

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JANVIER 2020

Le procès-verbal du 14 janvier 2020 ayant été transmis à tous les membres du conseil, il est proposé par Lorrie Allen, appuyé par Robert Rocheleau et unanimement résolu par les conseillers(ères) d'accepter le procès-verbal du 14 janvier 2020 tel que rédigé.



PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Question en lien avec :

- Scie à viande marché public.
- Affiche de bienvenue

2020-021

ACCEPTATION DES COMPTES

Les conseillers(ères) ont pris connaissance de la liste des comptes à payer. Il est proposé par Rita Girard, appuyé par Robert Rocheleau et unanimement résolu par les conseillers(ères) que les comptes mentionnés à l'ordre du jour soient payés.

Dépenses incompressibles : 4 701.33\$
Autres dépenses : 46 466.45\$
Marché public : 67 651.90\$

Les comptes suivants seront payés avec les surplus accumulés :

C31 : Gady Électrique, installation lumières au DEL : 18 749.32\$
C41 : Gady Électrique, installer prises sur poteaux : 2 760.55\$

Les comptes suivants seront payés avec la réserve pour la niveleuse :

C23 : Pièces d'auto Brousseau, pièces niveleuse : 256.53\$
C31 : Strongco, Seal niveleuse) : 82.98\$

2020-022

MARCHÉ PUBLIC, RECOMMANDATION DU COMITÉ

Suite aux dernières rencontres du comité du Marché Public, le comité fait les recommandations suivantes :

- Confier à Construction R. Chalifoux les travaux suivants : faire l'intérieur du marché public. Faire le solage du Back-store et les poteaux de soutien. Faire la galerie arrière. Refaire la dalle du garage en béton et ancrer les murs.
- Confier aux employés municipaux, les travaux de rénovation du loyer, terminer la finition extérieure du Marché Public et du garage.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Moffet, Québec

MARDI 11 FÉVRIER 2020 (SUITE)

- Pour le Marché Public, procéder à l'achat d'un comptoir à l'entrée ainsi que d'un comptoir pour le café.

Il est proposé par Lorrie Allen, appuyé par Rita Girard et unanimement résolu par les conseillers(ères) d'accepter les recommandations du comité Marché Public.

2020-023

COMITÉ DU TERRAIN-DE BALLE, RECOMMANDATION

Suite à la dernière rencontre du comité du terrain de balle, les recommandations suivantes sont faites au conseil :

- Construire un pavillon d'accueil et repos 30' X 40'.
- Aménager un sentier pédestre d'environ 1km d'une largeur de 8' le fond en poussière de roche.
- Installer un système d'éclairage le long du sentier.
- Refaire le revêtement extérieur du restaurant.
- Faire l'achat de banc et de poubelles à installer le long du sentier et au pavillon.
- Réaménager la halte pour roulotte et le stationnement.
- Confier à I Design (Manon Bray) la conception des plans d'aménagement du projet.

Total du projet 250 000\$ (220 000\$ TECQ et 30 000 FDT).

2020-024

LES PROMOTEURS D'ANGLIERS, MEMBRE AMBASSADEUR

Il est proposé par Lorrie Allen appuyé par Rober Rocheleau et unanimement résolu par les conseillers(ères) de devenir membre ambassadeur Les Promoteurs d'Angliers. Coûts pour 2020, 30\$.

2020-025

ACHAT DE TERRAINS, RACHEL VALLIÈRES

Mme Rachel Vallières offre de nous céder gratuitement deux terrains : le 5 769 256 et le 5 769 290.

Il est proposé par Rita Girard, appuyé par Robert Rocheleau et unanimement résolu par les conseillers(ères) d'accepter l'offre gratuite des terrains no 5 769 256 et 5 769 290 faite par Mme Vallières. La préparation de l'acte de vente est confiée à Me Mireille Brouque, notaire. Le Maire et la Directrice générale sont autorisés à signer les documents relatifs à cet achat.

2020-026

XEROX, RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE

Il est proposé par Rita Girard, appuyé par Robert Rocheleau et unanimement résolu par les conseillers(ères) de renouveler le contrat de service pour le photocopieur Xérox Workcentre 7535. Ce contrat se termine le 31 mars 2021. Frais de base 112.45/mois plus 0.0128\$ copie noir et blanc et 0.1124\$ copie couleur.

2020-027

PROJET DE NOUVELLE INFRASTRUCTURE AQUATIQUE : ADOPTION DU MODÈLE DE FINANCEMENT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Laverlochère-Angliers a pris le leadership pour documenter l'option d'une nouvelle infrastructure aquatique et que 3 sous-comités ont été créés pour faire avancer le dossier ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de financement, sous la direction de Monsieur Daniel Barrette, maire de Laverlochère-Angliers, s'est réuni à 2 reprises, et que deux autres rencontres ont eu lieu, pour valider l'intérêt de certaines municipalités pour des modèles de scénarios financiers ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport de la firme l'Escabeau mentionnait que deux sites devaient être analysés pour recevoir une nouvelle infrastructure, soit Lorrainville ou Ville-Marie ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lorrainville a été la 1^{ère} municipalité à déposer une « offre » pour sa contribution volontaire, dans l'éventualité où la nouvelle piscine serait située sur leur territoire, résolution émise lors de leur séance du 17 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Ville-Marie a produit une résolution similaire à la municipalité de Lorrainville, à sa séance du 20 janvier 2020, selon les mêmes balises, prétextant que la ville ne voulait pas faire de la surenchère pour accueillir la nouvelle piscine chez elle ;

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Moffet, Québec

MARDI 11 FÉVRIER 20202 (SUITE)



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le comité de financement priorise un site situé sur le territoire de la ville de Ville-Marie, vu le bassin de population et que le plus grand nombre d'utilisateurs se trouvent à Duhamel-Ouest et Ville-Marie, selon les dernières statistiques de fréquentation disponibles (58 %) ;

CONSIDÉRANT QUE les élus, avant de statuer définitivement sur une contribution financière de leur municipalité respective, demandaient de documenter des scénarios financiers pour une nouvelle infrastructure, pour un projet évalué autour de 10 M\$, avant d'être en mesure de statuer définitivement sur le projet ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de financement a statué sur un modèle de répartition de l'investissement et pour les frais récurrents annuels, soit sur une répartition 50-50 basée sur la population et la fréquentation, comme le modèle de financement annuel pour le RIFT ;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Ville-Marie devra s'engager à respecter différents termes, du fait qu'elle sera la ville hôte de la nouvelle infrastructure ;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Ville-Marie devra s'engager à assumer 12,5 % des frais récurrents annuels, en surplus de la répartition entre les municipalités participantes au projet ;

CONSIDÉRANT QU'à ce stade-ci du dossier, il s'avère essentiel que chaque municipalité du centre du Témiscamingue prenne position officiellement quant à leur soutien pour un projet de nouvelle infrastructure aquatique, afin de faire progresser les travaux des sous-comités ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Rocheleau, appuyé par Lorrie Allen et unanimement par les conseillers(ères) :

QUE la municipalité de Moffet est en accord pour que la nouvelle infrastructure aquatique soit localisée sur le territoire de la ville de Ville-Marie !

QUE la municipalité de Moffet adhère au principe d'une contribution financière basée sur une répartition 50-50, soit sur la population et la fréquentation, selon le scénario annexé aux présentes.

QUE la municipalité de Moffet s'engage à soutenir financièrement l'investissement et les frais récurrents annuels, pour une période de 25 ans.

QUE la présente position de la municipalité de Moffet est conditionnelle à l'engagement de la ville de Ville-Marie, à respecter les termes suivants :

- o S'engager à assumer un montant de 250 000 \$, par une contribution spécifique au financement de la nouvelle piscine, étant la ville hôte
- o À offrir gratuitement un terrain;
- o Accorder un crédit de taxes sur l'immeuble, à perpétuité;
- o De ne pas charger des services ou taxes au-delà de 2000 \$ annuellement dans les frais récurrents annuels de la nouvelle piscine;
- o Que tous les revenus découlant de l'exploitation de l'infrastructure aquatique seront appliqués sur les dépenses d'exploitation et d'opération;
- o Qu'au plus tard le 30 juin de chaque année, la ville (ou le gestionnaire de la nouvelle piscine), dépose auprès des municipalités participantes un état des revenus et dépenses, au 31 décembre de l'année précédente.

QUE la présente position de la municipalité de Moffet est conditionnelle, également à ce que l'organisme gestionnaire de la nouvelle infrastructure, respecte les clauses suivantes :

- o Que tous les revenus découlant de l'exploitation de l'infrastructure aquatique seront appliqués sur les dépenses d'exploitation et d'opération;
- o Qu'au plus tard le 30 juin de chaque année, la ville (ou le gestionnaire de la nouvelle piscine), dépose auprès des municipalités participantes un état des revenus et dépenses, au 31 décembre de l'année précédente.



Procès-verbal du conseil de la municipalité de Moffet, Québec

MARDI LE 11 FÉVRIER 2020 (SUITE)

No de résolution
ou annotation

QUE si la ville de Ville-Marie ou l'organisme gestionnaire ne respectent pas les clauses énumérées précédemment, la municipalité de Moffet pourra se retirer de son obligation de contribuer financièrement sur une période de 25 ans.

Que le maire consulte les municipalités de l'Est témiscamien afin de solliciter leurs participations au projet de nouvelle infrastructure aquatique au Témiscamingue par la présentation d'un projet budgétaire de financement de ce projet par les municipalités de l'Est.

2020-028

LE BALADEUR, APPUI

Il est proposé par Rita Girard, appuyé par Robert Rocheleau et unanimement résolu par les conseillers(ères) d'appuyer Le Baladeur du Témiscamingue dans sa demande d'aide financière au FQIS, visant à assurer la coordination, la mise en œuvre du plan d'action et le suivi des actions au fil des années de la Table de concertation en transport Témiscamingue.

2020-029

TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DU TÉMISCAMINGUE, APPUI

Il est proposé par Rita Girard, appuyé par Lorrie Allen et unanimement résolu par les conseillers(ères) d'appuyer la Télévision communautaire de Témiscamingue en devenant membre. Un don de 100\$ est accordé à cet organisme.

2020-030

ÉCOLE DU CARREFOUR, PRIX MÉRITAS

Considérant que la municipalité de Moffet juge important de valoriser les efforts scolaires des élèves du secondaire de l'École du Carrefour de Latulipe :

Considérant que la municipalité de Moffet veut améliorer le milieu de vie scolaire des élèves de l'École du Carrefour de Latulipe;

Il est proposé par Robert Rocheleau, appuyé par Rita Girard et unanimement résolu par les conseillers(ères) de verser 250\$ à l'École du Carrefour dans le cadre d'un prix méritas à l'école du Carrefour de Latulipe.

2020-031

PLAN DE MESURES D'URGENCE, ADOPTION

La firme StratJ a déposé le plan de mesures d'urgence pour la municipalité de Moffet. Il est proposé par Robert Rocheleau, appuyé par Lorrie Allen et unanimement résolu par les conseillers(ères) d'adopter le plan de mesures d'urgence pour la municipalité de Moffet tel que présenté par la firme StratJ.

2020-032

APPUI, MARCHÉ PUBLIC DE VILLE-MARIE, ACHAT D'UNE REMORQUE

Il est proposé par Lorrie Allen, appuyé par Robert Rocheleau et unanimement résolu par les conseillers(ères) d'appuyer la demande d'aide financière de l'association des producteurs de la route gourmande du Témiscamingue, propriétaire du marché public de Ville-Marie dans son projet d'acquérir une remorque réfrigérée.

2020-033

MUNICIPALITÉ DE LAFORCE, APPUI AU PROJET DE SERRE

Il est proposé par Lorrie Allen, appuyé par Rita Girard et unanimement résolu par les conseillers(ères) d'appuyer le projet de serre maraîchère qui produira des légumes et fines herbes de façon écologique.

2020-034

CAMP GRASSY-NARROW, PROGRAMME D'AIDE AUX ENTREPRISES

Il est proposé par Rita Girard, appuyé par Robert Rocheleau et unanimement résolu par les conseillers(ères) d'accorder une aide financière, dans le cadre du programme d'aide aux entreprises de la municipalité, aux Camps Grassy-Narrow pour la réparation de la toiture de 2 chalets. Montant maximal pouvant être versé est de 4600\$, montant avant taxes, sur présentation des factures des travaux ainsi que de photos avant et après qui démontre clairement l'étendue des travaux.

2020-035

CPTAQ - DEMANDE ROBIN PLOURDE

Considérant la demande de Robin Plourde concernant une demande d'autorisation à une fin autre que l'agriculture pour la construction d'une résidence;

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Moffet, Québec

MARDI 11 FÉVRIER 2020 (SUITE)



No de résolution
ou annotation

Considérant les articles 58 et suivants de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

Il est proposé par Rita Girard, appuyé par Robert Rocheleau et unanimement résolu par les conseillers(ères) :

De transmettre à la Commission (CPTAQ) un avis favorable relativement à la demande de robin Plourde.

Nature du projet :

Il s'agit de construire une résidence pour le propriétaire. La superficie visée est de 0,5000 hectares.

Après étude de la demande, il en ressort les éléments suivants :

- À cet endroit il n'y a aucune exploitation agricole ou forestière;
- Presque l'ensemble du terrain est boisé;
- Le sol est classé loameux et type de sol argileux lourd;
- Les champs sont en friches.
- Il s'agit d'un site offrant peu d'intérêts pour l'agriculture.

Le projet ne peut d'aucune façon venir en contradiction avec les règlements de la municipalité de Moffet.

2020-036

PLAN SÉCURITÉ CIVIL, MESURES D'URGENCE, SIMULATION

Il est proposé par Lorrie Allen, appuyé par Robert Rocheleau d'autoriser les responsables de mission du plan de mesures d'urgence de la municipalité à participer à une soirée de simulation le 25 février 2020 à Latulipe.

2020-037

SALLE COMMUNAUTAIRE, ŒUVRE D'ART

Il est proposé par Robert Rocheleau, appuyé par Rita Girard et unanimement résolu par les conseillers(ères) de former un comité d'étude pour la décoration, œuvre d'art, de la salle communautaire. Ce comité sera formé des membres du conseil et de la Directrice générale.

2020-038

PROGRAMMATION TECQ 2019-2023, DIVERS TRAVAUX 2020

Attendu que la municipalité de Moffet désire aménager un terrain pour le loisir plein air, sentier pédestre été et patinage l'hiver qui serait éclairé, aménager un pavillon d'accueil et de repos, rénover le bâtiment de restauration, réaménager la halte routière et le stationnement. Travaux estimés à 220 000\$;

Attendu que la municipalité de Moffet désire aménager, une sortie de secours pour le sous-sol de l'édifice municipal. Travaux estimés à 15 000\$;

Attendu que la municipalité de Moffet désire faire les aménagements suivants au garage municipal, fournir de l'eau potable, installer toilette et lavabo, faire les installations septiques. Travaux estimés à 25 000\$

Attendu que la municipalité de Moffet désire refaire le drain avant de l'édifice Ste-Anne afin de ne plus avoir d'infiltration d'eau au sous-sol. Travaux estimés à 20 000\$;

Attendu que :

La municipalité de Moffet a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

La municipalité de Moffet doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Robert Rocheleau appuyé par Joël Paquette et unanimement résolu par les conseillers(ères) que :

La municipalité de Moffet s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;



Procès-verbal du conseil de la municipalité de Moffet, Québec

MARDI 11 FÉVRIER 2020 (SUITE)

No de résolution
ou annotation

La municipalité de Moffet s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité de Moffet approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité de Moffet s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité de Moffet s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

La municipalité de Moffet atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

2020-039

PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ DE LATULIPE-ET-GABOURY À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Béarn, Fugèreville, Moffet, Nédélec, Notre-Dame-du-Nord, Saint-Bruno-de-Guigues, la ville de Ville-Marie et la MRC de Témiscamingue ont conclu une entente intitulée « Entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme », ayant pris effet le 25 mars 2019;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu à la clause 28 de ladite entente que :

« Toute autre municipalité désirant adhérer à la présente entente pourra le faire conformément aux dispositions de l'article 624 du Code municipal et 469.1 de la Loi sur les cités et villes, sous réserve des conditions suivantes :

- a) Elle obtient le consentement de toutes les municipalités déjà participantes ;
- b) Si l'adhésion a lieu au cours d'un exercice financier, une majoration additionnelle de 25 % des salaires et des avantages sociaux est imposée à cette municipalité pour cet exercice financier ;
- c) Elle accepte les conditions d'adhésion, dont les municipalités pourraient convenir entre elles sous la forme d'une annexe à la présente entente ;
- d) Toutes les municipalités participantes autorisent, par résolution, cette annexe.»;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Latulipe-et-Gaboury désire participer à l'entente à compter du 1^{er} janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités participantes à l'entente désirent autoriser l'adhésion de la municipalité de Latulipe-et-Gaboury, conditionnellement à ce que la municipalité de Latulipe-et-Gaboury contribue aux heures communes 2019 qui ont notamment permis à la ressource de se former, ainsi qu'au coût de formation et de déplacement pour ces formations;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un coût de 1 458.75\$ pour la municipalité de Latulipe-et-Gaboury ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lorrie Allen, appuyé par Rita Girard et résolu unanimement

D'AUTORISER la participation de la Municipalité de Latulipe-et-Gaboury, conditionnellement à l'acceptation par celle-ci des conditions établies par les municipalités participantes à l'Entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2020.

Procès-verbal du conseil de la municipalité
de Moffet, Québec



MARDI 11 FÉVRIER 2020 (SUITE)

No de résolution
ou annotation

D'INTÉGRER à l'entente une annexe prévoyant la condition suivante :

La municipalité de Latulipe-et-Gaboury contribue aux heures communes 2019 qui ont notamment permis à la ressource de se former et de faire de la recherche documentaire, ainsi qu'au coût de formation et de déplacement pour ces formations, ce qui équivaut à un montant de 1 458.75\$.

2020-040

RÉSERVATION DES HEURES 2020 POUR L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE A L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Béarn, Fugèreville, Moffet, Nédélec, Notre-Dame-du-Nord, Saint-Bruno-de-Guigues, la ville de Ville-Marie et la MRC de Témiscamingue ont conclu une entente intitulée « Entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme » (ci-après « entente »), ayant pris effet le 25 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Latulipe-et-Gaboury participe à l'entente à compter du 1^{er} janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités participantes doivent réserver des heures pour l'année 2020, conformément à l'entente;

CONSIDÉRANT QUE le total des heures réservées par les municipalités participantes doit permettre de combler au moins la moitié des heures de la ressource embauchée pour la réalisation de l'entente et que selon la présente entente un ajustement, au prorata des heures réservées, est prévu afin que l'ensemble des municipalités participantes assume la moitié des heures de ladite ressource;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lorrie Allen, appuyé par Robert Rocheleau et unanimement résolu par les conseillers(ères) :

- QUE le conseil municipal établit le nombre d'heures réservées pour l'année 2020 à 60 heures et autorise l'ajustement des heures réservées au prorata, conformément à l'Entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme.
- QUE le conseil autorise la dépense pour un montant estimé et à parfaire de 3030\$ pour 2020.

2020-041

ADDENDA - ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE A L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Béarn, Fugèreville, Moffet, Nédélec, Notre-Dame-du-Nord, Saint-Bruno-de-Guigues, la ville de Ville-Marie et la MRC de Témiscamingue ont conclu une entente intitulée « Entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme », ayant pris effet le 25 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Latulipe-et-Gaboury participe à l'entente à compter du 1^{er} janvier 2020;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu à la clause 27 de ladite entente que « Toute modification à l'entente peut être apportée à cette entente sous forme d'addenda. Toutes les municipalités participantes doivent accepter cet addenda et adopter, par résolution de leur conseil respectif, le libellé de chaque addenda proposé. »;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel de modifier l'entente actuelle afin qu'elle représente la volonté des parties, notamment en incluant une portion du salaire du supérieur immédiat de la ressource, en révisant le nombre d'heures de la ressource et la répartition des heures et en abrogeant certaines clauses de l'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Rocheleau appuyé par Lorrie Allen et résolu unanimement

- D'AUTORISER le maire (la mairesse) et le directeur général (directrice générale) à signer l'addenda #2 de l'entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme, tel que présenté.

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
de Moffet, Québec**

MARDI 11 FÉVRIER 2020 (SUITE)

MARCHÉ PUBLIC, DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Dans le cadre du programme de soutien financier pour les initiatives visant à améliorer l'accès physique et économique à une saine alimentation, particulièrement dans les communautés défavorisées ou isolées géographiquement, il est proposé par Lorrie Allen, appuyé par Rita Girard et unanimement résolu de présenter une demande d'aide financière pour le marché public de Moffet.

2020-043

LOISIRS, AMÉNAGEMENT DU SITE PAVILLON DES QUINZE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Moffet possède un terrain pour y aménager un site de loisir portant le nom de PAVILLON DE QUINZE;

CONSIDÉRANT que l'aménagement d'un site, en zone urbaine, pour y pratiquer diverses activités plein air contribuerait à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et répondrait à une demande de ces derniers;

CONSIDÉRANT l'importance de créer un lieu de rassemblement pour la pratique sportive sécuritaire dans la municipalité;

Il est proposé par Robert Rocheleau, appuyé par Rita Girard et unanimement résolu par les conseillers(ères) de présenter, dans le cadre du Fonds d'appui au développement économique du Témiscamingue, une demande d'aide financière pour l'aménagement d'un site de loisir portant le nom de PAVILLON DE QUINZE;

D'autoriser le maire à signer les documents relatifs à cette demande.



EMPLOYÉ MUNICIPAL

Un texte de résolution concernant un employé municipal est lu et déposé par écrit, séance tenante, par la conseillère Rita Girard.

Le maire est d'avis qu'en fonction de certains éléments du contenu, il considère le texte de résolution irrecevable, car il pourrait porter atteinte à la réputation de cet employé et rappelle que ce type de texte n'a pas à sa place dans une assemblée publique. Il suggère de recourir à un accompagnement légal avant de revenir sur le sujet.

2020-044

AVOCAT, CONSULTATION

Considérant qu'un avocat sera présent à Moffet le 15 février pour une rencontre avec le conseil, il est proposé par Alexandre Binette, appuyé par Robert Rocheleau et unanimement résolu par les conseillers(ères) de retenir les services de cet avocat pour obtenir un avis sur le texte déposé par Rita Girard et obtenir une brève formation sur les rôles et responsabilités des conseillers, du maire et des fonctionnaires municipaux.

2020-045

PATINOIRE ACHAT DE L'ÉQUIPEMENT DE RÉNOVATION

Il est proposé par Lorrie Allen, appuyé par Robert Rocheleau et unanimement résolu par les conseillers(ères) d'autoriser le maire et la Directrice générale à conclure les contrats pour la rénovation des bandes de la patinoire et à effectuer les achats nécessaires pour la rénovation de la patinoire aussi à signer les documents se rapportant à cette rénovation.

2020-046

TAXES À RECEVOIR, ANNULATION DU SOLDE DE CERTAINS MATRICULES

Il est proposé par Lorrie Allen, appuyé par Robert Rocheleau et unanimement résolu par les conseillers(ères) d'autoriser la directrice générale à annuler les soldes des matricules suivants : 4564 99 1990, 4566 88 7287, 4669 90 336, 4769 12 4191, 4971 01 8203.



DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Essieu de la niveleuse

Procès-verbal du conseil de la municipalité
de Moffet, Québec



MARDI 11 FÉVRIER 2020 (SUITE)

2020-047
résolution
ou annotation

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Lorrie Allen, appuyé par Robert Rocheleau et unanimentement résolu par les conseillers(ères) de lever la séance. Il est précisément 21h30.

Alexandre Binette, Maire

Linda Roy, Directrice générale

Je, Alexandre Binette, président de la séance, atteste que la signature du procès-verbal équivaut par moi, à toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.